



Strasbourg le 26 septembre 2014

CDL-DEM-OJ(2014)003ann
Or. Engl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES**

**(Rome, Ministère des Affaires étrangères)
Jeudi 9 octobre 2014 de 15h00 à 16h30**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour**2. « l'ex République yougoslave de Macédoine »**

La Sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis ([CDL\(2014\)044](#)) sur le projet d'amendements (XXXIII - XXXIX) à la Constitution de « l'ex République yougoslave de Macédoine » concernant en particulier le Conseil judiciaire, la compétence de la Cour constitutionnelle et les zones financières spéciales ([CDL-REF\(2014\)030](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Bazy Malaurie, de M. Can, de M. Grabenwarter et de Mme Omejec.

3. Ukraine

La Sous-commission est invitée à discuter l'avis préliminaire ([CDL\(2014\)034](#)) sur le projet de loi portant modification à la constitution de l'Ukraine soumis par le Président de l'Ukraine le 2 juillet 2014 ([CDL-REF\(2014\)027](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Kiener, de M. Paczolay, de M. Papuashvili, de M. Scholsem, de Mme Suchocka, de M. Tanchev, de M. Tuori, de M. Delcamp (expert du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe) et de M. Marcou (expert de la Direction de la gouvernance démocratique, Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe).

Conformément à la décision prise lors de la 99^e session plénière, l'avis préliminaire a déjà été transmis aux autorités ukrainiennes.

4. Autres questions